

Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

Formation Certifiante - Fiche N°RS7135

Public cible

Porteur.euse de projet ayant un projet de création ou reprise et paysan.ne installé.e souhaitant développer leur activité.

Objectifs

Être capable de réaliser un chiffrage dans le cadre de son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne, en s'appropriant l'ensemble des éléments d'un prévisionnel, en comprenant les statuts ainsi que leurs conséquences sur le système et en analysant la faisabilité du projet.

Pré-requis

Avoir un projet de création, de reprise ou de développement d'activité agricole.

Contenu

Compétences attestées :

C1 - Définir les caractéristiques et besoin d'un projet pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne.

C2 - Construire un plan économique et de production en dimensionnant ses ateliers, au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation, en s'appuyant sur des systèmes de production similaires présents dans son environnement et des éléments technico-économiques issus de la littérature professionnelle, pour élaborer son prévisionnel économique.

C3 - Planifier les investissements en termes de moyens de production (matériel technique, aménagements, foncier, constructions...) nécessaires au projet, en évaluant leurs coûts, pour sécuriser le démarrage et le développement de l'activité.

C4 - Identifier les différentes sources de financement du projet (apports privés, emprunt, subventions...) au regard des critères d'éligibilité du porteur et/ou de son projet, pour les mobiliser et viser l'équilibre de son plan de financement.

C5 - Élaborer le compte de résultat prévisionnel du projet en identifiant les charges et les produits liés à l'activité à partir des hypothèses de dimensionnement initiales et des références technico-économiques professionnelles et/ou l'expérience professionnelle, pour évaluer la rentabilité économique du projet.

C6 - Construire le plan de trésorerie prévisionnel à partir du plan de production, du plan de financement et du compte de résultat prévisionnel, pour identifier les points de vigilance et périodes critiques pour la trésorerie du projet.

C7- Analyser son prévisionnel global au regard des objectifs de départ, des besoins privés, des contraintes de la ferme dans son environnement et des principes de l'agriculture paysanne, au moyen des indicateurs issus des prévisionnels économique et financier préalablement élaborés, pour valider le dimensionnement initial ou mieux l'adapter aux aspirations du porteur de projet.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

05 févr 2026 56 avenue des Pyrénées
09:00 - 17:00 (7hrs) 32000 Auch

19 févr 2026 56 avenue des Pyrénées
09:00 - 17:00 (7hrs) 32000 Auch

Ludivine Tatieu-Bilhère, formatrice et accompagnatrice à l'ADEAR32

Ludivine Tatieu-Bilhère, formatrice et accompagnatrice à l'ADEAR32

Infos complémentaires



Durée de la formation 4 jour(s)
Date limite d'inscription 20/01/2026

Tarifs

Frais pédagogique : 868€. Possibilité de prise en charge par le CPF, VIVEA ou autres selon votre situation. Nous contacter pour plus d'informations.

Plus de renseignements

Resp. de stage : Jody Winterhalter
ARDEAR Occitanie
Mas de Saporta
34875 LATTES
N° d'organisme de formation : 91 30 02803 30

Contact pour inscription :
François Lamboni
f.lamboni@adear32.fr

Cette certification est enregistrée auprès de France Compétences au Répertoire Spécifique sous le numéro RS7135 depuis le 30 avril 2025 (anciennement RS5944). Les organismes co-certificateurs sont l'ARDEAR AURA, l'ARDEAR Occitanie, l'ARDEAR PACA et la FADEAR.
Durée d'enregistrement : 5 ans.

En 2024, 232 candidats se sont présentés pour 178 titulaires de la certification. Le taux de réussite est de 76.61%.

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : Les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

[Conditions générales de formation](#)

[Règlement intérieur](#)

05 mars 2026
09:00 - 17:00 (7hrs)

56 avenue des Pyrénées
32000 Auch

Ludivine Tatieu-Bilhère, formatrice et
accompagnatrice à l'ADEAR32

19 mars 2026
09:00 - 17:00 (7hrs)

56 avenue des Pyrénées
32000 Auch

Ludivine Tatieu-Bilhère, formatrice et
accompagnatrice à l'ADEAR32

Co-organisateur(s)



Financier(s)

